

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Juillet 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep régional de Lanaudière à Joliette s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège, dûment adopté par son Conseil d'établissement, a été reçu par la Commission le 26 janvier 1999. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 8 et 9 février 2000². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège constituant de Joliette, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les responsables des programmes de DEC ainsi qu'une quarantaine d'élèves⁴. Il est dommage que relativement peu de professeurs de français soient venus rencontrer le comité visiteur; par ailleurs, celui-ci a apprécié le fait de pouvoir rencontrer un grand nombre d'élèves provenant de plusieurs programmes.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Georges Goulet, professeur d'université retraité; M. André Lapré, directeur des études, Collège André-Grasset; M^{me} Colette Melançon, professeure retraitée de langue d'enseignement et de littérature. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait de finissants pour la plupart, provenant de plusieurs programmes du préuniversitaire et du technique.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Ouvert en 1968, le Cégep Joliette - De Lanaudière est devenu, en juillet 1998, l'un des collèges constituant du Cégep régional de Lanaudière sous le nom de Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Il offre 17 programmes conduisant à un DEC, dont 10 au secteur technique. En septembre 1996, 2414 élèves y étaient inscrits à temps plein à l'enseignement ordinaire, dont quelque 46 % au secteur préuniversitaire.

Durant l'année 1996-1997, de 26 à 843 élèves, selon les cours, étaient inscrits dans les cours de formation générale commune et propre, offerts à l'enseignement ordinaire. Cette année-là, l'effectif professoral en formation générale commune et propre se composait de 41,4 équivalents temps complet (ETC) ainsi répartis : 16 en français, 10,8 en philosophie, 8,2 en anglais et 6,4 en éducation physique.

Les cours de la formation générale commune sont donnés dans la séquence proposée dans le devis ministériel, à une exception près. En français, langue d'enseignement et littérature, dans le cas du programme de *Techniques de bureautique*, le cours propre (*Grammaire appliquée*), intercalé entre les ensembles 1 et 2, est offert au deuxième trimestre.

Les regroupements de programmes retenus pour faciliter l'adaptation des cours de la formation générale propre présentent la particularité de différer d'une discipline à l'autre; ils seront précisés plus loin. En formation complémentaire, des cours sont offerts dans les cinq domaines.

Le Collège n'a pas de projet éducatif. Il a préféré, ainsi que cela sera expliqué plus loin, définir ses orientations éducatives dans des plans d'action et des politiques.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le comité d'évaluation se composait de sept personnes : quatre professeurs, représentant chacune des disciplines de la formation générale commune, une conseillère pédagogique, un aide pédagogique et l'adjoint au directeur des études. La conseillère pédagogique puis l'aide pédagogique ont dirigé les travaux du comité.

Exception faite du cours propre de français et des cours complémentaires choisis, pour lesquels tous les plans de cours ont été retenus, les plans de cours analysés ont été choisis en fonction de critères différents d'une discipline à l'autre. Ce type d'échantillonnage différencié a été utilisé pour « respecter la dynamique de chaque discipline, de chaque département ». Au total, cinquante-deux plans de cours ont été retenus; ils permettent de refléter la réalité dans son ensemble.

Les professeurs ont été rencontrés, en groupe ou individuellement, par le comité d'évaluation. Ces rencontres ont servi à valider les échantillons de cours retenus. Elles ont également permis au comité de recueillir l'information nécessaire sur « la motivation et l'expertise du personnel enseignant ».

Un questionnaire destiné aux élèves a été élaboré à partir de la banque de questions proposée par la Commission. Il a été administré, en décembre 1996, à 232 finissants. Le nombre de questionnaires exploitables obtenus s'est élevé à 197, soit près de 85 % du total.

Globalement, la démarche d'évaluation a été satisfaisante. Entre autres, les professeurs siégeant au comité d'évaluation ont réalisé un bon exercice de réflexion et ont su recueillir l'assentiment de l'ensemble des professeurs des disciplines de la formation générale. De leur côté, les professeurs de la formation générale rencontrés ont confirmé qu'ils avaient été abondamment consultés et ont affirmé qu'ils endossaient pleinement le rapport. Il est toutefois dommage que seulement quelques-uns des coordonnateurs de département rencontrés aient pris connaissance, avant la visite, du rapport d'évaluation. En outre, un certain nombre d'actions envisagées auraient gagné à être mieux reliées à l'analyse.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Le Cégep régional de Lanaudière à Joliette ne possède pas de projet éducatif. Il a choisi de définir ses orientations éducatives dans des plans d'action et des politiques, dont le *Plan triennal du Cégep Joliette-De Lanaudière 1993-1996* et la *Politique institutionnelle de valorisation de la langue française* (1992). Cinq axes se dégagent de ces documents : l'intégration aux réalités régionales, l'aide à l'apprentissage, l'accessibilité aux études collégiales, la valorisation de la langue française et l'ouverture sur le monde. L'axe de la valorisation de la langue française est celui que le Cégep a su le mieux concrétiser. La *Politique institutionnelle de valorisation de la langue française* est fort bien élaborée et les plans de cours de français, de philosophie et d'éducation physique y font référence et en tiennent compte. Le comité visiteur a pu, en outre, vérifier l'importance que les professeurs de ces trois disciplines, et aussi des autres, accordent à la maîtrise du français écrit. Il s'agit d'un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

Les regroupements retenus pour faciliter l'adaptation des cours de la formation générale propre sont les suivants : Préuniversitaire et Technique pour le français; Sciences et techniques humaines et Sciences et techniques physiques pour la philosophie; Communication orale (écouter et parler) et Communication écrite (lire et écrire) pour l'anglais⁵. Le rapport fournit peu d'exemples de la manière dont sont adaptés les cours propres aux différents programmes. La visite d'évaluation a permis de constater que les adaptations, notamment par le choix des thèmes des travaux, étaient plus fréquentes dans

5. Le rapport d'autoévaluation précise, à propos des regroupements de programmes retenus pour l'anglais, « qu'il s'agit là d'un accent et non d'une exclusion des autres compétences ». Ainsi, le regroupement Communication orale, par exemple, met l'accent sur l'écoute et l'expression orale, mais ne néglige pas pour autant la lecture et l'écriture.

les cours d'anglais et, dans une moindre mesure, de philosophie et qu'elles résultaient plus d'initiatives individuelles que de politiques départementales. La Commission *suggère* au Collège de convenir d'une vision commune de la formation générale propre, puis de retenir les regroupements de programmes les plus aptes à la favoriser.

La cohérence entre les contenus des cours de la formation générale propre et les objectifs de ces cours est examinée et démontrée de manière satisfaisante, dans le rapport d'autoévaluation, pour l'anglais. Dans le cas de la philosophie, l'analyse est assez courte, mais il est indiqué que les « discussions ont abouti à une politique de convergence d'objectifs communs ». Pour le français, la cohérence entre le contenu des cours et les objectifs fixés dans le devis ministériel laisse à désirer en ce qui concerne deux cours : 601-DEA-04 et 601-DEC-04. Le premier, destiné aux élèves du programme de *Techniques de bureautique*, est trop axé sur la grammaire et néglige la communication orale. Quant au second cours, destiné aux élèves du secteur technique, le rapport explique que les plans de cours correspondants « témoignent généralement d'un contenu assez vague ». Dans les deux cas, une action envisagée est prévue, mais la situation n'a pas encore été corrigée. La Commission *suggère* au Cégep de faire en sorte que le contenu des cours de Français 601-DEA-04 et 601-DEC-04 soient davantage conformes à l'esprit du devis ministériel.

Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques les plus employées sont les exposés magistraux, les ateliers et les exercices dirigés. Sont également souvent utilisés les exposés oraux des élèves en français et en anglais, les documents audio-visuels en anglais, en philosophie et dans les cours complémentaires, le tutorat en anglais. Le rapport d'autoévaluation examine dans le détail le degré d'adaptation des méthodes pédagogiques utilisées aux objectifs et standards. Il ressort de cette analyse que, dans l'ensemble, les méthodes sont efficaces. Ce jugement est corroboré dans l'enquête auprès des élèves par leur réponse à la question correspondante.

Cette efficacité des méthodes pédagogiques résulte d'efforts particuliers dans le cas de l'anglais et de l'éducation physique. Ces efforts s'expliquent en partie par le contexte de l'implantation du renouveau de l'enseignement collégial. Dans le cas de l'anglais, les cours étaient à monter de toutes pièces par des professeurs nouvellement engagés. Dans le cas de l'éducation physique, les professeurs ont dû fournir un effort particulier d'adaptation de leur enseignement, notamment, pour incorporer des aspects théoriques dans leur enseignement et les examens, et pour inscrire les trois ensembles dans une séquence. Le cours complémentaire dont le comité visiteur a pu rencontrer les professeurs responsables, *Premiers soins*, a également bénéficié du fait qu'il a été élaboré avec le renouveau.

Ces efforts particuliers réalisés pour l'adaptation des cours d'anglais et d'éducation physique aux exigences du nouveau ont également eu un effet positif sur le dynamisme des méthodes pédagogiques. En français et en philosophie, les méthodes pédagogiques sont adaptées au nouveau mais, le comité visiteur l'a constaté, elles réussissent moins à retenir l'intérêt des élèves. La Commission *suggère* au Cégep de faire en sorte que les départements responsables des cours de la formation générale, surtout en français et en philosophie, mettent au point des stratégies pour rendre leur enseignement plus dynamique.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

En 1996-1997, durant l'année de référence retenue pour l'évaluation, l'examen de la pertinence des travaux demandés aux élèves relevait de la responsabilité des professeurs, selon la politique d'évaluation des apprentissages alors en vigueur, soit celle adoptée en décembre 1994. Les professeurs se sont bien acquittés de cette responsabilité et, dans l'ensemble, la pertinence des travaux étaient satisfaisante. C'est ce qui ressort de l'analyse présentée dans le rapport d'autoévaluation, de même que de la réponse des élèves, dans le questionnaire, sur les liens entre les travaux demandés et les objectifs énoncés dans les plans de cours.

La vérification de l'équivalence de la charge de travail pour les cours donnés par plus d'un professeur, et l'identification d'un mécanisme d'approbation des plans de cours sont apparues plus tard au Cégep : dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) adoptée en novembre 1996 par le Conseil d'administration et jugée entièrement satisfaisante par la Commission en janvier 1997. Dans la pratique toutefois, ces deux dispositions de la PIEA sont longtemps restées lettre morte. De fait, l'analyse des plans de cours a permis au comité d'autoévaluation de « constater qu'en général, toutes disciplines confondues, les [...] professeurs n'ont pas une idée précise de la charge de travail qu'ils demandent à leurs élèves ». Elle lui a également fait réaliser « que la règle d'équivalence de la charge de travail telle qu'elle est prescrite dans la PIEA n'était pas appliquée avec rigueur par les départements, ce qui explique des écarts notables pour le même cours ». Lors de son passage au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, le comité visiteur a constaté que la vérification de l'équivalence de la charge de travail pour les cours donnés par plus d'un professeur n'était pas encore une pratique courante. Les élèves rencontrés ont confirmé l'existence de ce genre d'anomalies. Le Cégep en est conscient et il se propose d'y remédier dans certaines des actions envisagées dans son rapport.

La Commission recommande au Cégep de s'assurer de l'équivalence de la charge de travail lorsqu'un même cours est donné par plus d'un professeur.

L'évaluation des apprentissages

La Commission a examiné les plans de cours, les consignes des travaux, les questions d'examen et les grilles de correction fournis par le Cégep pour les quatre disciplines de la formation générale commune.

En français, le plan du cours *La littérature québécoise actuelle, une littérature francophone du vingtième siècle* (ensemble 3), contient la plupart des éléments attendus. Il ne prévoit pas, toutefois, d'évaluations formatives. Les sujets retenus pour les dissertations conviennent à l'évaluation de l'objectif du cours. En l'absence des ateliers et contrôles de lecture et des consignes pour l'oral, il n'a pas été possible de se prononcer sur ces activités d'évaluation. Le contrôle théorique final est trop centré sur l'acquisition de connaissances et aurait avantage à se situer à un niveau plus en rapport avec les exigences du niveau collégial.

En philosophie, le plan du cours *Les conceptions de l'être humain* (ensemble 2), est complet. Il prévoit une activité d'évaluation formative. Les évaluations couvrent les objectifs du cours et leur niveau de difficulté correspond aux standards des objectifs du cours; toutefois, quelques éléments du contenu du cours sont évalués alors qu'il n'en est pas question dans le plan de cours. Une évaluation synthèse est prévue à la fin du cours : il s'agit d'une dissertation conforme au contexte de réalisation du devis, à rédiger à la maison. Cette évaluation est suivie par un examen plus traditionnel.

Le plan du cours *English* (niveau 1) est complet. Des évaluations formatives sont prévues. Dans l'ensemble, les instruments d'évaluation sont adéquats et les critères de correction sont clairs. Il serait néanmoins approprié de simplifier les modalités de l'évaluation finale en compréhension orale, qui porte sur plusieurs documents sonores sans liens entre eux.

En éducation physique, le plan du cours *Éducation physique et santé* (ensemble 1) est assez complet, mais il ne prévoit pas d'évaluations formatives. Le mode d'évaluation utilisé pour vérifier l'atteinte du premier élément de compétence contient trop de questions peu pertinentes. Cela dit, les grilles de correction établissent clairement les critères de correction et ceux-ci s'avèrent adéquats.

Lors du passage du comité visiteur, malgré l'existence de dispositions à cet effet dans la PIEA, il n'existait pas encore de mécanisme effectif d'approbation des plans de cours. En janvier 2000, un mécanisme d'analyse des plans de cours a été proposé par le Service du développement des programmes. Il s'agit d'un mécanisme en trois étapes : examen par les

professeurs à l'aide d'une grille d'autoévaluation; examen au moyen d'une grille d'analyse et approbation par l'assemblée départementale; ratification par la Direction des études.

La Commission recommande au Cégep de se donner les moyens pour assurer l'application de sa PIEA, tout particulièrement en ce qui concerne l'approbation des plans de cours.

Les épreuves synthèses de programmes

Les travaux entrepris au Cégep régional de Lanaudière à Joliette sur l'élaboration des épreuves synthèses de programmes ont rapidement été interrompus par le boycott syndical des professeurs. Par la suite, en janvier 1999, un document définissant les objectifs des épreuves synthèses de programmes et la nature de la participation à ces épreuves des quatre disciplines de la formation générale a été adopté par la Commission des études. Les premières épreuves synthèses ont été expérimentées au printemps 1999. Beaucoup reste encore à faire, particulièrement en ce qui concerne la participation de la formation générale. La Commission *suggère* au Cégep de s'assurer que les professeurs de la formation générale participent à l'élaboration des épreuves synthèses de programmes et de veiller à ce qu'elles prennent en compte les intentions éducatives de la formation générale.

* * *

Le Collège s'est doté d'une bonne politique de valorisation du français et il a réussi à la faire appliquer au-delà des murs des classes de français. Le moment est venu de convenir d'une vision commune de la formation générale propre, puis de retenir les regroupements de programmes les plus aptes à la favoriser.

Du travail a été accompli pour adapter les méthodes pédagogiques aux exigences du renouveau; il en reste encore à fournir, surtout en français et en philosophie, pour rendre la matière plus intéressante.

Un effort important doit être consenti pour s'assurer de l'application de la PIEA, notamment en ce qui concerne l'approbation des plans de cours et l'équivalence de la charge de travail pour les cours donnés par plus d'un professeur.

Enfin, le Cégep doit faire participer les professeurs de la formation générale à l'élaboration des épreuves synthèses de programmes afin de faciliter l'intégration des intentions éducatives de la formation générale à ces épreuves.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

À l'initiative de professeurs et de la Direction des études, plusieurs activités de perfectionnement relatives à l'approche par compétences furent organisées, notamment dans le cadre du programme Peforma ainsi que de colloques, séminaires et conférences. Les principaux sujets abordés étaient le Renouveau au collégial, les compétences et les épreuves synthèses de programmes. « Les professeurs, peut-on lire dans le rapport, ont déclaré qu'ils étaient satisfaits du perfectionnement portant sur la partie théorique mais [que] la dimension pratique liée à la mise en œuvre aurait connu des ratés ».

Plusieurs enseignants ont été actifs en matière de recherche, de conférences et de production de matériel didactique. Par exemple, deux professeurs de philosophie ont réalisé, avec la participation d'autres professeurs du Cégep et d'autres collègues, un travail de recherche en pédagogie portant sur l'argumentation dans le cadre de la formation générale. Trois communications ont été faites en lien avec ce travail. Autre exemple, deux professeurs de français ont publié un *Recueil d'outils pour l'amélioration du français au cégep*.

Les ressources matérielles disponibles pour l'offre des cours de formation générale sont satisfaisantes dans l'ensemble. Le problème d'accessibilité des plateaux sportifs, signalé dans le rapport d'autoévaluation, a été corrigé par le recours à une société privée pour la surveillance des plateaux en soirée. Un laboratoire multimédia est venu s'ajouter au laboratoire audio pour l'apprentissage de l'anglais. Ce nouveau laboratoire répond aux besoins, mais le technicien responsable ne dispose pas de suffisamment de temps pour y effectuer toutes les installations, la maintenance et les réparations nécessaires. La Commission invite le Cégep à consentir un effort, ainsi qu'il se le proposait, pour augmenter le soutien technique alloué au laboratoire multimédia.

La gestion

La cohésion disciplinaire est forte chez les professeurs de français, de philosophie, d'anglais et d'éducation physique. Mais, le comité visiteur l'a constaté, la cohésion entre les disciplines de la formation générale n'existe pas encore. Aucune table ronde, table de

concertation ou instance similaire ne permet de réunir régulièrement autour de sujets communs les disciplines de la formation générale.

Les comités de programme, non plus, n'existent pas encore au Cégep. Un document sur la composition et le fonctionnement des comités de programme a toutefois été remis au comité visiteur; il devait être soumis, peu de jours après la visite d'évaluation, à la Commission des études, lors de sa première réunion après le boycott. Le mandat, le statut et la composition proposés pour ces comités sont intéressants, à une chose près cependant. Entre autres membres, ces comités comporteraient des professeurs, mais uniquement des disciplines de la formation spécifique; aucune place n'est faite aux professeurs de la formation générale.

Il est essentiel, pour que la formation générale devienne une composante à part entière des programmes d'études, que ses disciplines constitutives bénéficient d'un lieu statutaire de concertation et participent à la gestion pédagogique des programmes. C'est d'ailleurs à ce prix que pourront être mises en pratique les suggestions sur la mise au point d'une vision commune de la formation générale propre et sur la prise en compte, dans les épreuves synthèses de programmes, des intentions éducatives de la formation générale.

La Commission recommande au Cégep de prendre les mesures nécessaires pour instaurer une concertation entre les disciplines de la formation générale et pour que les professeurs de la formation générale participent aux travaux des comités de programme.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : les taux de réussite des cours, les taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite sont satisfaisants dans l'ensemble. Ils sont souvent supérieurs à la moyenne du réseau collégial durant la période considérée, de 1994-1995 à 1996-1997.

Le rapport contient une bonne analyse des résultats les plus faibles, qui s'observent en anglais et, surtout pour le français et la philosophie, aux trimestres d'hiver. Dans le cas de l'anglais, les taux plus faibles de 1994-1995 s'expliqueraient par le fait que les professeurs, nouveaux pour la plupart, avaient fait « une interprétation serrée et intégrale concernant l'évaluation et les niveaux de compétence à atteindre » et, de plus, ne permettaient pas la

possibilité d'examens de reprise. L'année suivante, ils adoptèrent une interprétation moins littérale de l'évaluation des compétences, tout en permettant des examens de reprise, et les taux ont remonté. Quant aux taux de réussite moins élevés observés en hiver en français (ensemble 1) et en philosophie, ils seraient dus au fait que les élèves admis dans ces cours, dans les programmes ouverts au trimestre d'hiver, seraient moins forts. Le Cégep se propose de corriger la situation en établissant, pour les programmes accessibles au trimestre d'hiver, des cheminements scolaires mieux adaptés.

À l'épreuve unifiée de français, les élèves du Cégep régional de Lanaudière à Joliette obtiennent des taux de réussite généralement supérieurs à ceux du réseau. Aux épreuves de décembre 1997 et 1998, par exemple, leurs taux se sont élevés à, respectivement, 87,8 % et 93 % contre 87,1 % et 90,7 %.

Pour la cohorte de 1994, les élèves de Joliette ont obtenu des taux de diplomation, dans les délais prévus, supérieurs à ceux de l'ensemble des élèves du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), sauf pour les programmes d'*Arts plastiques* et de *Soins infirmiers*. Dans ces deux cas, l'écart n'est que de 1 % ou 2 %.

Par ailleurs, la proportion des finissants de Joliette auxquels il manquait exclusivement un cours ou plus de formation générale pour obtenir le DEC était égale ou supérieure à 30 % dans le cas de quatre programmes : *Gestion et exploitation de l'entreprise agricole*, *Technologie du génie civil*, *Technologie de l'électronique* et *Techniques d'éducation spécialisée*⁶. Si on ajoute à ces élèves les sortants dont les cours manquants sont autant du côté de la formation générale que de celui de la formation spécifique, les proportions dépassent 30 % dans les deux tiers des programmes environ. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence en raison des petits nombres en cause. Le rapport a analysé les raisons possibles de cette situation, notamment : l'emploi par certains employeurs de finissants non diplômés (dans le secteur agricole et celui des milieux communautaires des services privés), l'absence d'incitatifs institutionnels à l'obtention du diplôme, la tendance marquée des élèves de Joliette au travail rémunéré et la forte proportion d'élèves admis dans certains programmes avec des préalables manquants ou avec des cours de récupération. La Commission *suggère* au Cégep de poursuivre son analyse, tel qu'envisagé, afin d'établir « des mesures incitatives à la persévérance en formation générale ». De plus, la pratique de l'admission, dans des programmes de DEC, d'élèves auxquels il manque des préalables était encore en vigueur lors de l'autoévaluation. Cette

6. Exception faite du DEC en Arts, non comptabilisé en raison du très petit nombre de finissants en cause : un finissant sur un total de deux.

pratique a cessé en 1997-1998, car elle n'était pas conforme au *Règlement sur le régime des études collégiales*.

L'encadrement des élèves

Plusieurs mesures d'encadrement sont en vigueur au Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Par exemple, chacun des départements, dont ceux responsables des disciplines de la formation générale, a élaboré des mesures pour mettre à profit l'heure d'encadrement. Plusieurs de ces mesures fonctionnent en deux temps : dépistage, en début de trimestre, des élèves éprouvant des difficultés, puis encadrement sur une base individuelle. Des mesures plus particulières ont été adoptées par les divers départements. Ainsi, « à l'intérieur de certains cours de Philosophie 340-103-04, explique le rapport, une période de trois heures est consacrée à l'introduction à la recherche en bibliothèque ». Entre autres exemples, durant l'année 1996-1997, le Cégep participait au programme de moniteurs et monitrices en langue seconde mis sur pied par le gouvernement fédéral.

Il ressort du rapport d'autoévaluation que les mesures d'encadrement sont connues, utilisées et appréciées. L'efficacité de ces mesures dépend pour une large part des efforts consentis par les professeurs pour se montrer accueillants. Cette disponibilité a été reconnue par la grande majorité des élèves dans le sondage. Les étudiants rencontrés ont ajouté qu'il était généralement possible, au besoin, de consulter les professeurs en dehors des heures prévues, voire de demander des explications à un autre professeur que le sien.

Le comité visiteur a appris que le *Centre d'enseignement et de révision en français* (CERF) avait été fermé, à la suite de la décision du professeur responsable de retourner à l'enseignement. Ce centre était pourtant très apprécié par les élèves et les professeurs, y compris ceux des disciplines autres que le français. Sa fermeture est d'autant plus dommage que le Cégep accorde beaucoup d'importance à l'application de sa *Politique institutionnelle de valorisation de la langue française*. La Commission *suggère* au Cégep de procéder à une étude de besoins en matière d'amélioration du français puis d'utiliser la méthode la plus appropriée pour y répondre.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Cégep régional de Lanaudière à Joliette comporte des forces et des faiblesses.

La place importante occupée par la *Politique institutionnelle de valorisation de la langue française* et les travaux réalisés par plusieurs professeurs en matière de recherche et de production de matériel didactique méritent d'être signalés.

La Commission recommande au Cégep de s'assurer de l'équivalence de la charge de travail pour un même cours donné par plus d'un professeur; de se donner les moyens pour assurer l'application de sa PIEA, tout particulièrement en ce qui concerne l'approbation des plans de cours; de prendre les mesures nécessaires pour instaurer une concertation entre les disciplines de la formation générale et pour que les professeurs de la formation générale participent aux travaux des comités de programme.

La Commission a aussi fait au Collège un certain nombre de suggestions visant à améliorer la formation propre, rendre plus dynamique l'enseignement portant surtout en français et en philosophie, intégrer la formation générale aux épreuves synthèses, accroître la persévérance des élèves et mieux les aider à bien maîtriser leur langue.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Cégep régional de Lanaudière à Joliette a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances au rapport, le Collège constituant a fait état d'actions réalisées, entreprises ou prévues afin d'améliorer la composante de formation générale de ses programmes de DEC. La Commission en a pris bonne note.

Actions réalisées ou entreprises

Le document sur la composition et le fonctionnement des comités de programme a été adopté par la Commission des études. Il prévoit, entre autres, qu'un professeur de la formation générale sera membre de chaque comité de programme.

Un professeur de la formation générale fera également partie de chacun des comités actuellement constitués pour l'implantation de programmes rédigés en objectifs et standards.

Les politiques départementales d'évaluation des apprentissages sont en cours de révision, pour une application plus étroite de la PIEA, notamment en matière d'approbation des plans de cours.

Le Département de philosophie « étudie la piste du rattachement des enseignements aux objectifs du programme comme moyen de dynamiser les stratégies d'enseignement ».

Le cours de français propre 601-DEA-04 a été revu de manière à comporter quatre périodes consacrées « à la préparation et à la prestation d'exposés oraux ».

Un professeur « expert en recherche pédagogique » a été engagé pour réaliser une étude sur les conditions de la réussite scolaire et de la diplomation durant l'année scolaire 2000-2001. Par ailleurs, un comité de la Commission des études prépare un plan d'aide à la réussite.

Actions prévues

La direction du Collège constituant se propose « de mettre sur pied une table institutionnelle de concertation des disciplines de la formation générale ».

« Les regroupements de cours de la formation générale propre seront revus suite à des consultations départementales et à un avis de la Commission des études ».

La Commission a pris bonne note de ces mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la composante de formation générale dans les programmes de DEC offerts par le Cégep régional de Lanaudière à Joliette. Elle s'attend à ce qu'il lui envoie, en temps opportun, un rapport sur les suites qu'il aura données aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président